|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 2** | **Document C25/57-F** |
| **16 mai 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| RAPPORTS DU CCI SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ENSEMBLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR 2023-2024 ET RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES ORGANES DÉLIBÉRANTS | |
| **Objet**  On trouvera dans le présent document un tableau récapitulatif des rapports du CCI issus du programme de travail pour 2023-2024 qui ont été mis à disposition depuis la dernière session du Conseil. Ce tableau récapitulatif présente en détail l'ensemble de recommandations formulées à l'intention des organes directeurs de l'UIT et contient également les observations du Secrétariat de l'UIT et du Conseil des chefs de secrétariat, le cas échéant. Des liens sont fournis pour accéder aux rapports dans leur version intégrale, aux points saillants de l'examen et aux commentaires des chefs de secrétariat, lorsqu'ils sont disponibles.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **examiner** les six recommandations adressées aux organes délibérants (Recommandation 5 issue de l'Examen de la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle dans le système des Nations Unies; Recommandations 2 et 3 issues de l'Examen de l'établissement du budget dans les entités des Nations Unies; Recommandation 2 issue de l'Examen de la prise en compte par les entités des Nations Unies des rapports et recommandations du Corps commun d'inspection et des mesures adoptées pour y donner suite; Recommandation 7 issue de l'Examen de la qualité, de l'efficacité, de l'efficience et de la viabilité des régimes d'assurance maladie; et Recommandation 5 issue de l'Examen de l'emploi de personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et des modalités contractuelles s'y rapportant dans le système des Nations Unies) et à **décider** s'il y a lieu ou non de les accepter.  **Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**  Excellence en matière de ressources humaines et d'innovation institutionnelle.  **Incidences financières**  Aucune incidence financière. La mise en œuvre se fera dans les limites des ressources financières et des ressources humaines.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  *Rapports du Conseil* [*C24/57*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0057/en)*,* [*C23/57*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0057/en) *et* [*C22/61*](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0061/en) | |

Rapports 2023-2024 du Corps commun d'inspection (CCI) à l'échelle du système des Nations Unies

|  |  |
| --- | --- |
| Document JIU/REP/2024/4 – [Examen de la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle dans le système des Nations Unies](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2024_4_english.pdf)  Coordonnateur de l'UIT: M. Alassane Ba  • [Points saillants de l'examen](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu-rep-2024-4_review_highlights.pdf) | |
| Recommandation à l'intention des organes délibérants/directeurs: | **Recommandation 5**: les organes délibérants et les organes directeurs des organisations du système Nations Unies devraient, d'ici à la fin de 2026, demander aux chefs de secrétariat des organisations signataires de la Déclaration de reconnaissance mutuelle qui ne l'ont pas encore fait, d'indiquer dans leurs rapports périodiques les gains d'efficacité résultant de la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle, afin de garantir un suivi et une supervision adéquats. |
| Suite à donner: | (**Accepter**, Ne pas accepter, Recommandation non pertinente ou Recommandation qui nécessite un examen plus approfondi) |
| Observations de l'UIT sur la pertinence et les incidences sur les ressources financières et les ressources humaines: | L'UIT est signataire de la Déclaration de reconnaissance mutuelle.  L'UIT devrait accepter cette recommandation et les gains d'efficacité résultant de la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle seront mentionnés dans ses rapports réguliers. Conformément à la Recommandation 2 et à l'élaboration des directives opérationnelles par le Réseau ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat, l'UIT prévoit d'appliquer la Déclaration de reconnaissance mutuelle pour engendrer des gains d'efficacité. Les travaux relatifs aux achats seront effectués par l'intermédiaire du Réseau achats. |
| Observations du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) à l'échelle du système des Nations Unies: | **Pas encore disponibles** |
| État d'avancement de l'application: | En cours |

|  |  |
| --- | --- |
| Document JIU/REP/2024/3 – (Partie I) [Établissement du budget dans les entités des Nations Unies Partie I – Analyse comparative](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2024_3_part_i_english_0.pdf)  Document JIU/REP/2024/3 – (Partie II) [Établissement du budget dans les entités des Nations Unies Partie II – Tableaux de référence](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2024_3_part_ii_english.pdf)  Coordonnateur de l'UIT: M. Jean-Paul Lovato  • [Points saillants de l'examen](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/review_highlights_jiu_rep_2024_3_parts_i_and_ii_0.pdf) | |
| **Recommandation à l'intention des organes délibérants/directeurs:** | **Recommandation 2**: les organes délibérants et les organes directeurs des entités ayant approuvé le statut du Corps commun d'inspection devraient demander aux chefs de secrétariat des entités, en leur qualité de membres du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, de mettre à jour et de publier, d'ici à la fin de 2027, la classification type des objets de dépense, notamment pour que l'on puisse s'y référer pour l'établissement du budget. |
| **Suite à donner:** | (**Accepter**, Ne pas accepter, Recommandation non pertinente ou Recommandation qui nécessite un examen plus approfondi) |
| **Observations de l'UIT sur la pertinence et les incidences sur les ressources financières et les ressources humaines:** | La classification type des objets de dépense existe déjà à l'UIT, conformément au Règlement financier en vigueur. De plus, les états financiers sont accessibles au public une fois qu'ils ont été approuvés par les organes directeurs. Les catégories de dépenses entrent en ligne de compte dans la préparation et l'établissement des budgets. |
| **Observations du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) à l'échelle du système des Nations Unies:** | Bien qu'elles appuient en partie la recommandation visant à mettre à jour la classification type des objets de dépense à des fins de référence, certaines entités notent que cette classification ne doit pas empêcher les organisations d'adapter leur plan comptable des dépenses pour appuyer et faciliter une budgétisation axée sur les résultats. En outre, plusieurs organisations considèrent que cette recommandation a déjà été mise en œuvre, en ce qui concerne une politique commune de recouvrement des coûts harmonisée à l'échelle de diverses organisations, qui a été approuvée conjointement par les conseils d'administration des entités concernées.  D'autres entités notent que les catégories de coût sont dérivées du plan comptable et reflètent le mandat propre à une organisation, et que les tentatives d'harmonisation peuvent être contraires aux bonnes pratiques en matière de plan comptable. De plus, le problème que pose l'harmonisation de la classification des objets de dépense entre les différentes organisations du système des Nations Unies ayant des mandats et des modalités de fonctionnement différents a été souligné. À cet égard, toute proposition visant à mettre à jour la classification type des objets de dépense devrait servir avant tout à établir des rapports interinstitutions plutôt qu'à établir un budget, compte tenu des spécificités du mandat et des modalités de fonctionnement des organisations.  En ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre, les organisations soulignent qu'elles ne peuvent pas s'engager à respecter les échéances proposées, car un accord collectif entre les membres du Réseau Finances et budget sera nécessaire et le processus pourrait prendre plus de temps que prévu. |
| **État d'avancement de l'application:** | Sera appliquée dans le cadre de la transformation financière en cours à l'UIT. |
|  | |
| **Recommandation à l'intention des organes délibérants/directeurs:** | **Recommandation 3**: les organes délibérants et les organes directeurs des entités ayant accepté le statut du Corps commun d'inspection devraient demander aux chefs de secrétariat de leur entité de s'abstenir de réduire le niveau de détail actuellement fourni aux fins de l'examen de leur budget, avec effet à partir du cycle budgétaire suivant, de sorte que les décisions reposent sur des éléments véritablement utiles. |
| **Suite à donner:** | (**Accepter**, Ne pas accepter, Recommandation non pertinente ou Recommandation qui nécessite un examen plus approfondi) |
| **Observations de l'UIT sur la pertinence et les incidences sur les ressources financières et les ressources humaines:** | L'UIT continue de fournir un niveau élevé de détail à ses membres dans le cadre de l'examen de son budget. Ce niveau de détail a continué d'être fourni, voire amélioré. Ces renseignements détaillés offrent à nos membres des garanties concernant le processus de prise de décisions lors de l'approbation des budgets. |
| **Observations du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) à l'échelle du système des Nations Unies:** | D'une manière générale, les organisations ne s'opposent pas à la recommandation formulée. Toutefois, elles observent que le niveau d'information requis devrait être déterminé par les besoins plutôt que par une base de référence préétablie, et qu'une réduction du niveau de détail ne contribuera pas nécessairement à réduire la transparence et la responsabilité. Il a également été noté que cette recommandation pouvait aller à l'encontre des recommandations formulées par certains organes directeurs qui préconisaient de rationaliser et de simplifier les documents soumis à l'organe directeur. Certaines organisations observent que, dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, en cas de difficultés de liquidité), des mesures temporaires visant à réduire les coûts liés à la documentation, en diminuant temporairement le niveau de détail, peuvent être nécessaires.  Plusieurs organisations considèrent que la recommandation proposée est mise en œuvre et confirment que le niveau de détail déjà fourni est jugé suffisant. |
| **État d'avancement de l'application:** | En cours: le budget de l'UIT pour 2026-2027 contiendra des informations et des éléments de détail supplémentaires par rapport aux budgets précédents. |

|  |  |
| --- | --- |
| Document JIU/REP/2024/2 – [Examen de la prise en compte par les entités des Nations Unies des rapports et recommandations du Corps commun d'inspection et des mesures adoptées pour y donner suite](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2024_2_fr.pdf)  Coordonnateur de l'UIT: M. Mario Castro Grande  • [Points saillants de l'examen](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu-rep-2014-2_review_highlights.pdf) | |
| **Recommandation à l'intention des organes délibérants/directeurs:** | **Recommandation 2**: les organes délibérants et organes directeurs des entités des Nations Unies devraient, d'ici à la fin de 2025, revoir leurs processus d'examen des rapports et recommandations du CCI, y compris les décisions qui en ont résulté et le suivi de l'application de recommandations formulées par le Corps commun les années précédentes, en tenant compte, s'il y a lieu, des exemples de bonnes pratiques recensés dans le présent rapport. |
| **Suite à donner:** | (**Accepter**, Ne pas accepter, Recommandation non pertinente ou Recommandation qui nécessite un examen plus approfondi) |
| **Observations de l'UIT sur la pertinence et les incidences sur les ressources financières et les ressources humaines:** | Le Secrétariat de l'UIT recommande d'accepter cette recommandation, notant qu'à l'instar des autres entités du système des Nations Unies, l'UIT estime que le processus et les systèmes en place sont adaptés et ne nécessitent aucun changement. Le Secrétariat reste ouvert aux orientations supplémentaires qui seront formulées le cas échéant.  Aucune incidence supplémentaire sur les ressources financières et les ressources humaines dans la pratique actuelle. |
| [**Observations du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) à l'échelle du système des Nations Unies**](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/a-79-717-add1-e.pdf)**:** | Plusieurs entités se disent prêtes à apporter des modifications à leurs procédures d'examen des rapports et recommandations du Corps commun dès lors que leurs organes délibérants et leurs organes directeurs en feraient la demande, d'autres estimant que les procédures et systèmes en place sont adaptés et ne nécessitent aucun changement. |
| **État d'avancement de l'application:** | En cours |

|  |  |
| --- | --- |
| Document JIU/REP/2023/9 – [Examen de la qualité, de l'efficacité, de l'efficience et de la viabilité des régimes d'assurance maladie dans les organisations du système des Nations Unies](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2023_9_french.pdf)  Coordonnatrice de l'UIT: Mme Subira Suedi  • [Points saillants de l'examen](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu-rep-2023-9_review_highlights.pdf) | |
| **Recommandation à l'intention des organes délibérants/directeurs:** | **Recommandation 7**: les organes délibérants et/ou les organes directeurs des entités des Nations Unies qui n'ont pas encore approuvé un plan de financement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service à mesure qu'ils naissent pour les postes financés par les contributions statutaires des États Membres devraient établir une stratégie à long terme à cet effet, afin de couvrir à tout le moins les engagements futurs au titre de ladite assurance pour tous les fonctionnaires nouvellement recrutés (paragraphe 234). |
| **Suite à donner:** | (Accepter, Ne pas accepter, Recommandation non pertinente ou Recommandation qui nécessite un examen plus approfondi) |
| **Observations de l'UIT sur la pertinence et les incidences sur les ressources financières et les ressources humaines:** | L'UIT continue d'étudier les mécanismes possibles pour régler les engagements au titre de l'ASHI et, dans l'intervalle, a alloué chaque année un montant d'un million CHF pour compléter son Fonds ASHI. L'établissement d'une stratégie à long terme reste difficile eu égard aux incertitudes financières actuelles. |
| [**Observations du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) à l'échelle du système des Nations Unies**](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/a_79_695_add1-fr.pdf)**:** | Quelques entités font remarquer que les contraintes financières actuelles liées à l'équilibre des budgets risquent d'entraver la bonne application de cette recommandation. Toutefois, des moyens novateurs de financement de la caisse d'assurance maladie après la cessation de service sont à l'étude afin d'atténuer et de gérer les risques financiers et les incertitudes découlant de l'accumulation d'engagements non financés. |
| **État d'avancement de l'application:** | En cours |

|  |  |
| --- | --- |
| Document JIU/REP/2023/8 – [Examen de l'emploi de personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et des modalités contractuelles s'y rapportant dans le système des Nations Unies](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2023_8_english_0.pdf)  Coordonnatrice de l'UIT: Mme Maria Traficanti  • [Points saillants de l'examen](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu-rep-2023-9_review_highlights.pdf) | |
| **Recommandation à l'intention des organes délibérants/directeurs:** | **Recommandation 5**: les organes délibérants ou directeurs des entités des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat qui ne l'ont pas encore fait d'incorporer dans leurs rapports sur les ressources humaines des données et informations concernant l'emploi de personnel non fonctionnaire, en indiquant par exemple le nombre de non‑fonctionnaires, le nombre d'années de service, le lieu de travail, la nationalité et le genre. |
| **Suite à donner:** | (Accepter, Ne pas accepter, Recommandation non pertinente ou Recommandation qui nécessite un examen plus approfondi) |
| **Observations de l'UIT sur la pertinence et les incidences sur les ressources financières et les ressources humaines:** | Des données sur les contrats concernant le personnel non fonctionnaire sont déjà fournies dans le Rapport des ressources humaines sur l'analyse des effectifs. D'autres données et informations pertinentes sur l'emploi de personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire pourront être intégrées au besoin dans ce tableau de bord. La mise en œuvre se fera dans les limites des ressources financières et des ressources humaines. |
| [**Observations du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) à l'échelle du système des Nations Unies**](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/a_79_694_add1-en.pdf)**:** | De nombreuses entités produisent déjà régulièrement des rapports à la demande de leurs organes directeurs et s'efforcent par ailleurs d'améliorer la disponibilité et la qualité des données. Il convient de noter que la variable "années de service" n'est pas entièrement applicable au personnel non fonctionnaire, qui est souvent engagé pour une durée plus courte. Il convient également de rappeler que l'éventail des modalités se rapportant aux non-fonctionnaires est très large et ne se prête pas nécessairement à la présentation d'informations globales généralisées. |
| **État d'avancement de l'application:** | Appliquée |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_